



Mesdames et Messieurs les habitants de NIVILLAC situés sur le secteur des tests à la fumée dans le réseau d'assainissement

NIVILLAC, le 19 Novembre 2019

Objet : tests à la fumée le jeudi 21 novembre 2019



Madame, Monsieur,

En vue du maintien du bon fonctionnement du réseau d'assainissement, la commune réalise actuellement, comme elle doit le faire tous les 10 ans, une étude diagnostic du réseau d'eau usée des zones d'assainissement collectif.

Dans le cadre de cette étude, le bureau d'étude Safège, mandaté, procédera en novembre à la recherche des raccordements d'eau pluviale sur les canalisations d'eau usée, par des tests à la fumée.

Les portions de réseau concernées ont été choisies sur la base des résultats de mesures de débit réalisées antérieurement sur l'ensemble du réseau dans le cadre de cette même étude. Elles sont localisées sur la carte ci-jointe.

Mode opératoire :

- Le fumigène (paraffine alimentaire, inoffensive) est injecté dans le réseau d'eau usée par un regard de visite, sous pression, afin de repérer des éventuels points d'échappement de cette fumée en domaine public ou privé (grille avaloir, chéneau, interstices divers) ;
- Le personnel de la société Safège, en charge de cette mission, pourra donc être amené à observer, dans votre propriété, les éventuelles sorties de fumée à l'extérieur des bâtiments.
- Des échappements de cette fumée de contrôle peuvent également se produire à l'intérieur de votre bâtiment en cas d'absence ou d'assèchement de vos siphons, voire en cas d'étanchéité incomplète de votre réseau intérieur. Une simple aération de la pièce suffirait à la dissiper. Ces éventuels échappements intérieurs ne seront pas inventoriés par l'entreprise Safège.
- Le bureau d'étude Safège mènera cette opération en collaboration avec les services techniques communaux. Les pompiers sont également prévenus.
- La durée de cette intervention est estimée à environ 1 heure par point d'injection. Quelques heures après le repli du matériel d'injection, il ne se produira plus d'échappement de cette fumée de contrôle.

En vous remerciant de votre compréhension,

Cordialement,
Le Maire,
Alain GUIHARD

